



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Etat  
La Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 12 juin 2007

Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Personne en charge du dossier:  
Nicole Sontag-Hirsch  
☎ 478 - 2952

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le:  
12 JUIN 2007

Réf.: 2006 - 2007 / 1758 - 02

**Objet:** Réponse commune à la question parlementaire n° 1758 du 29 mai 2007  
de Monsieur le Député Roger Negri.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe **la réponse commune de Madame la Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et de Monsieur le Ministre des Sports** à la question parlementaire sous objet, concernant la structure « sport-études » pour la rentrée scolaire 2007/2008 à l'Institut National des Sports (INS).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La Secrétaire d'Etat aux Relations  
avec le Parlement

Octavie Modert



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

Luxembourg, le 8 juin 2007

Coordination générale

Référence: SK/133

Madame Octavie Modert  
Secrétaire d'État aux Relations avec le  
Parlement  
Service Central de Législation  
43, boulevard Roosevelt

L-2450 LUXEMBOURG

Concerne: question parlementaire N° 1758 de Monsieur le Député Roger Negri

Madame la Secrétaire d'État,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire parvenir la réponse conjointe de Monsieur le  
Ministre des Sports et moi-même à la question parlementaire de Monsieur le Député Roger  
Negri. Je vous prie de bien vouloir la transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des  
Députés.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire d'État, l'expression de ma parfaite considération.

  
Mady Delvaux-Stehres

Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

<b>Le Ministre aux Relations avec le Parlement</b> <b>SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION</b>	
Reg.:	SCL:
Entré le: 12 JUIN 2007	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	



Luxembourg, le 8 juin 2007

Coordination générale

Référence: SK/133

Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes

L-1728 LUXEMBOURG

Réponse commune de Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle et de Monsieur Jeannot Krecké, Ministre des Sports, à la question parlementaire N° 1758 de Monsieur le Député Roger Negri.

*Le règlement grand-ducal du 10 décembre 1998 concernant des mesures spéciales et aménagements quant aux critères de promotion prévoit que « le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle peut prendre des mesures spéciales portant sur les programmes et l'organisation des études en faveur d'élèves de l'enseignement postprimaire engagés sur le plan sportif et musical dans un cadre de haut niveau international et faisant valoir de bons résultats au niveau de compétitions ou de concours internationaux. »*

L'inscription des élèves, engagés sur un plan sportif à ces mesures, se fait à la demande des parents et est appuyée par le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL).

Les aménagements en faveur des sportifs portent notamment, au niveau de l'enseignement postprimaire, sur les grilles d'horaires qui sont modifiées de façon à rendre possible un entraînement journalier systématique et régulier.

Il va de soi qu'il est plus facile d'organiser l'enseignement si ces élèves sont regroupés dans des classes spécifiques dites « classes sportives ». Ceci est d'autant plus vrai qu'il faut prévoir des mesures spécifiques de rattrapage pour le cas, fréquent, où les élèves s'absentent pour participer à un événement sportif international.

Depuis l'année scolaire 2000-2001, le Lycée Aline Mayrisch (LAML) accueille les classes sportives. L'entraînement sportif a lieu sur les installations du Campus Geesseknäppchen. Mais certains aspects de la cohabitation ont amené le Département ministériel des Sports et son École Nationale de l'Éducation physique et des Sports (ENEPS) ainsi que le COSL à chercher des solutions plus adaptées aux besoins. Les problèmes suivants se posent:

- l'entraînement des jeunes sportifs doit être suivi de façon continue, à un rythme journalier. Or, les installations du Geesseknäppchen ne sont pas suffisamment disponibles vu que toutes les écoles du campus les utilisent tant pour les cours d'éducation physique que pour les activités périscolaires;
- la démarche pédagogique du Lycée Aline Mayrisch implique la participation des élèves dans nombre d'activités scolaires et périscolaires auxquelles ceux des classes sportives ne peuvent pas participer faute de temps.


Les instances sportives préconisent que ces élèves se retrouvent dans un cadre scolaire plus spécifiquement adapté à leurs besoins et elles ont proposé d'utiliser les installations de l'INS à Fetschenhof et de la Coque au Kirchberg pour les entraînements.

Voilà pourquoi le Gouvernement a étudié la proposition de créer progressivement l'infrastructure scolaire requise sur le plateau de l'INS pour accueillir les classes sportives à partir de l'année scolaire 2008-2009. Le projet final comprendra une vingtaine de salles de classe. Pour les cours pratiques en sciences naturelles et la formation pratique dans les ateliers, des synergies seront trouvées avec d'autres lycées, dont les installations sont disponibles après 14.00 heures.

Cette structure pourrait fonctionner comme une annexe du LAML, sous l'égide d'un professeur détaché de l'ENEPS qui ferait fonction d'attaché à la direction du LAML, le volet « entraînement » étant coordonné avec l'ENEPS. Toutes les classes sportives du LAML fonctionneraient comme structure « Sports-Etudes » à l'INS et, si les inscription le justifient, les deux ordres d'enseignement secondaire et secondaire technique seraient offerts (les classes de 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> de l'enseignement technique ainsi que les classes de 7<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire).

En attendant quatre classes pourront fonctionner dès la rentrée scolaire 2007-2008 dans les infrastructures actuellement disponibles à l'INS. Il s'agira probablement de deux classes de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire et d'une classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique ainsi que d'une classe de 3<sup>e</sup> qui regroupera des élèves des sections C et D.

Il est possible ainsi de délester le bâtiment principal du Lycée Aline Mayrisch qui a dû refuser ces dernières années beaucoup d'élèves qui souhaitaient s'y inscrire.



Mady Delvaux-Stehres

Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle